

INSTRUCTION

N° 01-083-A4-R du 4 septembre 2001

NOR : BUD R 01 00083 J

Texte publié au **Bulletin Officiel de la Comptabilité Publique**

VALIDATION ANNUELLE DU PERMIS DE CHASSER

ANALYSE

Changement d'adresse postale

Date d'application : 04/09/2001

MOTS-CLÉS

COMPTABILITÉ ; ADMINISTRATION DE L'ÉTAT ; PERMIS DE CHASSE ; REDEVANCE CYNÉGÉTIQUE

DOCUMENTS À ANNOTER

Instruction n° 01-068-A4-R du 1er août 2001

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

DESTINATAIRES POUR APPLICATION

RGP	TPGR	TPG	DOM	RF	T							

DIFFUSION

GT 48

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

5^{ème} Sous-direction - Bureau 5A

La présente instruction a pour objet de vous informer du changement d'adresse postale de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS).

Désormais, contrairement à ce qui était prévu dans l'instruction n° 01-068-A4-R du 1^{er} août 2001, toutes vos correspondances avec l'ONCFS devront être adressées comme suit :

*OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE
Boîte Postale 20*

78612 LE PERRY EN YVELINES CEDEX

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE
PAR INTERIM LA SOUS-DIRECTRICE
CHARGÉE DE LA 7^{ÈME} SOUS-DIRECTION

NATHALIE MORIN